

Article 7.5 - Equipes retardées

Un départ en masse des équipes en retard doit être prévu à une heure suffisamment tardive pour ne pas influencer sur les podiums. Les équipes en course ont la possibilité, après l'arrivée des 3 premières équipes de chaque catégorie :

- de poursuivre le relais dans les conditions normales
- d'effectuer un départ en masse à l'initiative de l'Arbitre (dans ce cas, les équipes concernées sont classées après celles qui ont pris des relais réguliers, même si leur temps total de course est inférieur).

Les équipes, encore en course, seront arrêtées à 14 h et non-classées.

Article 8 - Le Championnat de France des Clubs

Article 8.1 - Les divisions

Le championnat de France des Clubs est destiné à récompenser l'équipe du club affilié à la FFCO dont les coureurs ont obtenu le meilleur résultat au cours d'une manifestation pédestre se déroulant sous la forme d'un relais et organisée à cet effet.

Le championnat de France des clubs se court en 4 divisions :

- la nationale 1 (N1) est composée des 30 premiers clubs.
- la nationale 2 (N2) est composée des 40 équipes suivantes,
- la nationale 3 (N3) est composée des 50 équipes suivantes,
- la nationale 4 (N4) est composée de toutes les équipes restantes. Chaque club peut donc inscrire plusieurs équipes.

Les clubs qualifiés doivent aussi répondre aux critères définis dans le chapitre XIII (critères de participations) de la partie commune de ce règlement des compétitions.

Un même club n'a droit qu'à une seule équipe en Nationale 1, en Nationale 2 et en Nationale 3. Par contre, il peut avoir plusieurs équipes en Nationale 4.

Pour l'attribution des titres, prière de se reporter au chapitre XXIV de la partie commune de ce règlement des compétitions.

Article 8.2 - Répartition des Clubs dans les divisions

La répartition des clubs dans les différentes divisions se fait de la manière suivante :

Nationale 1

- Les meilleurs clubs du Championnat de France des Clubs de Nationale 1 restent en Nationale 1
- Les clubs de Nationale 1 situés après la 22^{ème} place (en tenant compte des équipes non classées, non partantes ou disqualifiées) descendent en Nationale 2.
- Les meilleurs clubs de Nationale 2 qui n'ont pas encore d'équipe en Nationale 1 montent en Nationale 1 (de façon à avoir 30 clubs en Nationale 1).

Nationale 2

- Les Clubs qui descendent de Nationale 1 en Nationale 2.
- Les clubs du championnat de France des Clubs de Nationale 2 qui ne montent pas en nationale 1 restent en Nationale 2.
- Les clubs de Nationale 2 situés après la 30^{ème} place (en tenant compte des équipes non classées, non partantes ou disqualifiées) descendent en Nationale 3.
- Les meilleurs clubs de Nationale 3 qui n'ont pas encore d'équipe en Nationale 2 montent en Nationale 2 (de façon à avoir 40 équipes en Nationale 2).

Nationale 3

- Les équipes qui descendent de Nationale 2 en Nationale 3.
- Les clubs du championnat de France des Clubs de Nationale 3 qui ne montent pas en Nationale 2 restent en Nationale 3.
- Les clubs de Nationale 3 situés après la 36^{ème} place (en tenant compte des équipes non classées, non partantes ou disqualifiées) descendent en Nationale 4.
- Les meilleurs clubs de Nationale 4 qui n'ont pas encore d'équipe en Nationale 3 montent en Nationale 3 (de façon à avoir 50 équipes en Nationale 3).

Nationale 4

- Toutes les équipes restantes.

Un club organisateur qui n'aligne pas d'équipe dans une division pour laquelle il était qualifié aura le droit de présenter une équipe dans cette division l'année suivante.

Une place est donc réservée d'office pour l'organisateur dans les montées de division inférieure (exemple en N1 : 8 montées possibles. Si le club organisateur fait partie de la N1 et à condition qu'il ne présente pas d'équipe, seules 7 équipes auront la possibilité de monter).

Article 8.3 - Composition des équipes

- Nationale 1 et Nationale 2 : 8 coureurs

Tous les panachages d'âges et de sexe sont autorisés sous réserve que l'équipe comprenne :

- 1 jeune Homme (H14 à H18)
- 1 jeune Dame (D14 à D18)
- 1 H 35 et +
- 1 D 35 et +
- 1 Dame (D16 et +)
- 3 coureurs (H-D16 et +)

- Nationale 3 et Nationale 4 : 6 coureurs

Tous les panachages d'âges et de sexe sont autorisés sous réserve que l'équipe comprenne :

- 1 jeune Homme ou une jeune Dame (H-D14 à H-D18)
- 1 Dame (D16 et +)
- 4 coureurs (H-D16 et +)

Un coureur ne peut faire partie que d'une seule équipe et ne peut courir qu'une seule fois. L'ordre des relayeurs et la composition des équipes doivent être respectés.

Le coureur surclassé peut concourir dans sa catégorie d'âge ou de licence

Article 8.4 - Ordre des parcours - Temps de course - Niveaux techniques

Nationale 1

Parcours	Temps de référence *	Niveaux techniques	
1	50 minutes		
2	30 minutes		
3	20 minutes **		
4	50 minutes		
5	30 minutes		
6	20 minutes **		
7	30 minutes		
8	50 minutes		

Les couleurs correspondent aux balises de la « méthode fédérale »

Temps total moyen des 5 meilleures équipes : 280 minutes

* Il convient de veiller au respect du temps total des équipes. Le meilleur temps de chaque parcours est donc d'environ 15 % inférieur au temps de référence.

**Le temps de course individuel doit être basé sur les coureurs effectivement affectés par les clubs sur ces parcours (D16 et D35).

Nationale 2

Parcours	Temps de référence *	Niveaux techniques
1	40 minutes	
2	20 minutes **	
3	30 minutes	
4	40 minutes	
5	30 minutes	
6	20 minutes **	
7	30 minutes	
8	40 minutes	

Les couleurs correspondent aux balises de la « méthode fédérale »

Temps total moyen des 5 meilleures équipes : 250 minutes
Les circuits 30 minutes sont différents en N2 et N1

* Il convient de veiller au respect du temps total des équipes. Le meilleur temps de chaque parcours est donc d'environ 15 % inférieur au temps de référence.

**Le temps de course individuel doit être basé sur les coureurs effectivement affectés par les clubs sur ces parcours (D16 et D35).

Nationale 3

Parcours	Temps de référence *	Niveaux techniques
1	30 minutes	
2	40 minutes	
3	20 minutes **	
4	30 minutes	
5	40 minutes	
6	30 minutes	

Les couleurs correspondent aux balises de la « méthode fédérale »

Temps total moyen des 5 meilleures équipes: 190 minutes
Les parcours doivent être distincts de ceux de N1

* Il convient de veiller au respect du temps total des équipes. Le meilleur temps de chaque parcours est donc d'environ 15 % inférieur au temps de référence.

**Le temps de course individuel doit être basé sur les coureurs effectivement affectés par les clubs sur ces parcours (D16 et D35).

Nationale 4

Parcours	Temps de référence *	Niveaux techniques
1	30 minutes	
2	40 minutes	
3	20 minutes **	
4	20 minutes **	
5	40 minutes	
6	30 minutes	

Les couleurs correspondent aux balises de la « méthode fédérale »

Temps total moyen des 5 meilleures équipes: 180 minutes
Les parcours doivent être distincts de ceux de N1

* Il convient de veiller au respect du temps total des équipes. Le meilleur temps de chaque parcours est donc d'environ 15 % inférieur au temps de référence.

** Le temps de course individuel doit être basé sur les coureurs effectivement affectés par les clubs sur ces parcours (D16 et D35).

Article 8.5 - Horaires de départ

- Nationale 1 : ½ heure après le lever du soleil*
- Nationale 2 : 10 min après le départ de la Nationale 1
- Nationale 3 : 30 min après le départ de la Nationale 1
- Nationale 4 : 1h après le départ de la Nationale 1

* L'Arbitre juge, en fonction des conditions météorologiques, des possibilités de départ dans des conditions acceptables pour une pratique sans l'obligation d'utilisation d'un système éclairage.

Article 8.6 - Conditions d'inscription et de modifications des équipes

Les inscriptions des équipes (nombre d'équipes par division) doivent être faites dans les délais prévus. Cependant, la composition des équipes pourra être envoyée par la suite et au plus tard 13 jours avant la course (les modifications sont autorisées jusqu'à 7 jours avant la course en cas d'inscription en ligne).

Passé ce délai, tout changement n'est accepté dans la composition de l'équipe que contre paiement d'une taxe de 4 taux de base. Cette taxe ne s'applique pas dans le cas d'une maladie ou blessure constatée par un médecin ou d'une attestation de l'employeur. Plus aucun changement ne peut être fait à moins d'une heure du premier départ de la Nationale 1.

Article 8.7 - Equipes retardées

Un départ en masse des équipes en retard doit être prévu à une heure suffisamment tardive pour ne pas influencer sur les podiums. Les équipes en course ont la possibilité, après l'arrivée des 10 premières équipes de chaque division :

- de poursuivre le relais dans les conditions normales,
- d'effectuer un départ en masse à l'initiative de l'Arbitre (dans ce cas, les équipes concernées sont classées après celles qui ont pris des relais réguliers, même si leur temps total de course est inférieur).

Les équipes, encore en course, seront arrêtées à 14 heures et non-classées.

Un Trophée est remis au 1^{er} de chaque division.

Un Trophée pour chaque division est remis en jeu chaque année (il sera conservé par le club qui l'aura gagné 3 années de suite).

Article 8.8 - Trophée « Thierry Gueorgiou »

Un relais supplémentaire peut être organisé en même temps et sur les mêmes installations que les relais du championnat de France des clubs. Ce relais devra porter le nom de « trophée Thierry Gueorgiou ». Il doit respecter la formule suivante

Parcours	Temps moyens des 5 meilleurs	Niveaux techniques
1	20 minutes	
2	30 minutes	
3	20 minutes	
4	40 minutes	

Les couleurs correspondent aux balises de la « méthode fédérale »

Tous les panachages d'âges et de sexe sont autorisés sous réserve que l'équipe ne comprenne que des concurrents de 9 ans et + (HD10 et +), que le relayeur n° 2 ait plus de 13 ans (HD14 et +) et que le relayeur n° 4 ait plus de 15 ans (HD16 et +).